Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-213501190-20251209-D2025_81-DE

SÉANCE du mardi 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

PRESENTS (12) : M. Béguin Henri, Mme Bétin Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Jéby Myriam, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, Mme Brielle Hélène, M. Tual Maxime, M. Rossignol Denis, Mme Belloir Anne-Marie, M. Lamy Vincent, Raison Éric
Absents (2) : Bondoux Pierre, Lamy Patrice

M. Maxime Tual est désigné secrétaire de séance.

D2025-81 DISPOSITIF FRR CFE : RETRAIT de la délibération 2024-62 du 17/09/2024

Le maire informe le conseil que la commune est membre d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique et à ce titre ne perçoit pas la CFE.

La délibération n° 2024-62 en date du 17/09/2024 afférente à l'exonération de la CFE n'était donc pas nécessaire et doit être retirée :
L'article 1609 nonies C du CGI précise notamment : *"I. – Les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au I de l'article 1379-0 bis sont substitués aux communes membres pour l'application des dispositions relatives à la cotisation foncière des entreprises et pour la perception du produit de cette taxe. (...)"*

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de retirer la délibération 2024-62 en date du 17/09/2024.

Le Maire, H. Béguin

